



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO U-005-05 – CORRECTIONS DE COQUILLES, OMISSIONS, ERREURS OU ÉLÉMENTS POUVANT ENGENDRER DES CONTRADICTIONS OU INCOHÉRENCES RELEVÉS AU RÈGLEMENT U-005 RELATIF AU ZONAGE

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 septembre 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO U-005-05 – CORRECTIONS DE COQUILLES, OMISSIONS, ERREURS OU ÉLÉMENTS POUVANT ENGENDRER DES CONTRADICTIONS OU INCOHÉRENCES RELEVÉS AU RÈGLEMENT U-005 RELATIF AU ZONAGE

Le présent projet de règlement vise à corriger des erreurs, omissions et incohérences relevées dans le règlement de zonage U-005 à la suite de la refonte et de l'harmonisation des règlements de zonage de la Ville et de la Paroisse réalisées en 2025.

Il vise aussi à modifier la grille des spécifications de la zone C-01, qui figure à l'annexe B du règlement de zonage U-005, afin d'y autoriser l'usage « Entrepreneur en construction », aux conditions prévues dans cette grille.

Le projet concerne l'ensemble du territoire de la Ville, mais contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à la zone C-01. Un plan illustrant cette zone peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville.

Enfin, le projet prévoit notamment la possibilité d'aménager une seconde entrée charretière pour un garage isolé. Il modifie certaines règles concernant les véhicules et équipements récréatifs, utilitaires et lourds, et assouplit les exigences relatives à la plantation et au remplacement des arbres.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 octobre 2026 à compter de 18 heures, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au slabonville@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 septembre 2026

Le greffier,

MARTIN CHAPUT